



Rédacteur : Sylvain DESEAU, conseiller solaire photovoltaïque – Chambre d'Agriculture du Loiret

Janvier 2024

Baisse des tarifs d'achat d'électricité pour les centrales solaires sur bâtiments

La CRE vient enfin de publier les tarifs d'achat d'électricité photovoltaïques pour la période Août 2023 à fin janvier 2024. Une mise à jour très tardive liée à une nouvelle évolution de l'arrêté tarifaire S21, actée le 22 décembre dernier. Les tarifs sont en baisse tout comme le prix d'achat des panneaux qui permet de compenser le manque à gagner.

De 5 à 30% de baisse selon les tranches de puissance

Après sept trimestres de hausse consécutive, les tarifs repartent à la baisse. Les centrales de petite puissance sont les plus pénalisées avec 28% de baisse sur les deux trimestres cumulés pour les tranches 0 - 3 et 3 à 9 kWc.

Ensuite, ce sont les centrales de 100 à 500 kWc qui sont le plus touchées (-8%) et dans une moindre mesure, celles de 9 à 100 kWc (-5%).

Principale cause de cette baisse généralisée, la réintroduction du coefficient de dégressivité dans le calcul d'indexation trimestrielle du tarif, qui prend en compte le nombre de demandes de raccordement déposées les trimestres précédents. Il avait été gelé depuis juillet 2022 afin de redynamiser les projets. Beaucoup de projets = baisse du tarif sur les trimestres suivants.

Mais aussi, la baisse des indices d'évolution des prix de la filière (coût de l'aluminium, du cuivre, de l'acier et du transport maritime, ...) : -3% sur le dernier trimestre.

Ressource solaire Loiret

Avec 2012 heures d'ensoleillement, l'année 2023 se situe dans la tendance des dix dernières années à savoir une ressource en hausse par rapport à la période de référence 1980/2010 : +14% comme en 2018 et 2021. C'est toutefois un peu moins que 2019, 2020 et 2022, années pour lesquelles la durée d'ensoleillement était 25% supérieure.

A noter parmi les évolutions de ce nouvel arrêté, la suppression de la mention « volière » dans la définition des hangars. Elle avait été rajoutée en février 2022. Une erreur sans doute ! Du coup, elles ne sont plus éligibles au tarif d'achat bâtiment mais soumises aux conditions de revente d'électricité des centrales solaires au sol.

Tarif pour l'injection totale (en centimes d'€ HT/kWh)

	Rappel		NOUVEAUX TARIFS	
	1 ^{er} mai au 31 juil 2023 (*)		1 ^{er} août au 31 oct 2023 (*)	
				1 ^{er} nov 23 au 31 janv 2024 (*)
≤ 3 kWc	23.95	20.77	17.35	
≤ 9 kWc	20.35	17.65	14.74	
≤ 36 kWc	14.58	14.41	13.82	
≤ 100 kWc	12.68	12.53	12.02	
≤ 500 kWc	13.12	12.77	12.08	

(*) Date de la demande complète de raccordement déposée par l'installateur

Rappel :

Dans l'arrêté modificatif de décembre, les deux dispositions ci-dessous sont maintenues :

- Pour les centrales de moins de 100 kWc, il est possible de choisir un tarif d'achat plus avantageux que celui obtenu au moment de la demande de raccordement et ce, sans perdre sa place dans la file d'attente pour le raccordement au réseau. Ce choix doit être notifié (par l'installateur) auprès du gestionnaire et ce, avant l'achèvement de l'installation (date du consuel), ou 12 mois avant la date limite d'achèvement du projet fixée par l'arrêté S21 à savoir au maximum 24 mois après la date de demande de raccordement.
- Pour les centrales de 100 à 500 kWc, le tarif d'achat définitivement attribué à votre projet est celui connu au moment de la demande complète de raccordement, + 6 mois d'indexation sur l'inflation. Compte tenu de la baisse des indices, les tarifs ont évolué à la baisse. Ces tarifs « intermédiaires » sont désormais affichés dans les publications de la CRE.

Injection de surplus (tarifs en centimes d'€ HTVA/kWh et prime en €/kWc)

	Rappel		NOUVEAU			
	1 ^{er} mai au 31 juil 23		1 ^{er} août au 31 oct 23		1 ^{er} nov 23 au 31 janv 24	
	Tarif	Prime	Tarif	Prime	Tarif	Prime
≤ 3 kWc	13.39	510	13.39	440	13.00	370
≤ 9 kWc	13.39	380	13.39	330	13.00	280
≤ 36 kWc	8.03	210	8.03	210	7.80	200
≤ 100 kWc	8.03	110	8.03	110	7.80	100
≤ 500 kWc	13.12	0	12.77	0	12.08	0

Côté vente de surplus, la baisse du tarif d'achat est plus contenue sur les quatre tranches de 0 à 100 kWc (-3%). Le tarif de la tranche 9 à 100 kWc reste peu incitatif (7.80 c d'€/kWh) contrairement à celui des centrales de 100 à 500 kWc puisqu'il reste identique à celui de la vente totale.

Pour la prime à l'investissement, la baisse est franche pour les petites puissances (-26 et -28% sur les tranches 0-3 et 3-9 kWc) contre 5 et 9% pour les deux tranches comprises entre 9 et 100 kWc.

Quelle rentabilité pour les projets dans ce nouveau contexte

Baisse du tarif d'achat, augmentation des taux d'intérêt (4 à 4.5% actuellement) impactent immanquablement la rentabilité des projets. La poursuite de la baisse du prix des panneaux (-50% sur 2023) permet toutefois de compenser le manque à gagner.

Bilan : La rentabilité reste séduisante pour une activité fiable tant au niveau du fonctionnement des panneaux que de la production d'électricité et qui engage très peu de temps de travail.

Rentabilité sur 20 ans avant impôt

Puissance centrale	100 kWc	160 kWc	300 kWc
Surface de toiture couverte (m ²)	500	800	1 500
Tarif d'achat	12.02	12.08	
Production électrique de référence (orientation Sud) : 1150 kWh/kWc			
Investissement y compris raccordement (€)	85 500	131 700	240 500
Chiffre d'affaire annuel moyen sur 20 ans (€)	13 820	22 060	41 363
Bénéfice sur 20 ans avant impôt (€)	113 478	183 099	370 508
Temps de retour sur investissement (ans)	10	10	9
Equivalent placement bancaire (%)	4.0	4.0	4.3
Prix de revient du kWh solaire (c d'€/kWh)	7.4	7.4	6.9

Contact : Sylvain DESEAU : 06 86 40 98 16, sylvain.deseau@loiret.chambagri.fr